

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Crafco Road saver Silicone NS Sealant, Road saver Silicone SL, Road saver Silicone SL Ultra-Low Modulus</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.	
<b>Usage recommandé</b>	Pavement Joint Sealant	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant:</b>	Crafco, Inc.	
<b>Adresse:</b>	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis	
<b>Nom contact:</b>	Jim Chehovits	
<b>No. de téléphone:</b>	602-276-0406	
<b>Courriel:</b>	jim.chehovits@crafco.com	
<b>CHEMTREC :</b>	800-424-9300 (North America) + 1-703-527-3887 (International)	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. EN CAS d'exposition ou de malaise : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. See section 13 of this SDS for disposal instructions.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Polydiméthylsiloxane		9016-00-6	15 - 40

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Toluène		108-88-3	0 - 2
Autres composant sous les niveaux à déclarer			78.68

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver doucement et abondamment à l'eau et au savon. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Non disponible.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz ou des fumées irritantes, corrosives et/ou toxiques se dégageront pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'ignition. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

**Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m <sup>3</sup>
		50 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m <sup>3</sup>
		50 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	15 minutes	60 ppm
	8 heures	50 ppm

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

## Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection du visage/ des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

#### Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

#### Protection respiratoire

En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil respiratoire autonome. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

### Dangers thermiques

Non disponible.

## Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

Pâte.

### État physique

Liquide.

### Forme

Pâte.

### Couleur

Gris.

### Odeur

Léger

### Seuil olfactif

Non disponible.

### pH

Non disponible.

### Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

< 65.56 °C (< 150 °F)

### Point d'éclair

> 200.0 °C (> 392.0 °F)

### Taux d'évaporation

Non disponible.

### Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

### Tension de vapeur

Non disponible.

### Densité de vapeur

Non disponible.

### Densité relative

Non disponible.

<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 371.11 °C (> 700 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	< 5 %
<b>Densité</b>	1 - 1.5

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales. Stable aux températures normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures élevées. Températures supérieures à °C
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit peut dégager des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. Gaz toxique

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une légère irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Non disponible.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	12120 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2.6 g/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une légère irritation cutanée. Non classé.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Toluène (CAS 108-88-3)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non disponible.

**Danger par aspiration** Non disponible.

**Effets chroniques** Sans objet à des températures de travail normales. En cas d'échauffement, il y a risque de formation de vapeurs nocives.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Crafco Roadsaver Silicone NS Sealant, Roadsaver Silicone SL, Roadsaver Silicone SL Ultra-Low Modulus		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 5.46 - 9.83 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50	Saumon Coho, saumon argenté (Oncorhynchus kisutch) 5.5 mg/l, 96 hr
<b>Composants</b>		
Polydiméthylsiloxane (CAS 9016-00-6)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Barbue de rivière (Ictalurus punctatus) 2.36 - 4.15 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon Coho, saumon argenté (Oncorhynchus kisutch) 8.11 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Toluène 2.73

**Mobilité dans le sol** Non disponible.

**Autres effets nocifs** Non disponible.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Dans son état actuel, qu'il soit jeté ou éliminé, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi sur la conservation et la récupération des ressources), l'utilisateur du produit assume la responsabilité d'établir, au moment de l'élimination, si le produit remplit les critères de la RCRA en matière de déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non disponible.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	Non réglementé.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.
<b>Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)</b>	Toluène (CAS 108-88-3)
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Toluène (CAS 108-88-3) <span style="float: right;">Classe B</span>
<b>Règlements internationaux</b>	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.
<b>Convention de Stockholm</b>	Sans objet.
<b>Convention de Rotterdam</b>	Sans objet.
<b>Protocole de Kyoto</b>	Sans objet.
<b>Protocole de Montréal</b>	Sans objet.
<b>Convention de Bâle</b>	Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	11-Janvier-2019
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Données toxicologiques : Données toxicologiques Données écologiques: Effets écotoxicologiques Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage Données réglementaires: États-Unis Données HazReg : Inventaires internationaux GHS: Classification